

# PLAN DE COURS

## RÈGLEMENTS À CARACTÈRE DISCRÉTIONNAIRE EN MATIÈRE D'AMÉNAGEMENT ET D'URBANISME

### OBJECTIFS

---

Cette formation s'adresse aux officiers municipaux en bâtiment et en environnement. Elle vise à introduire l'officier aux principaux règlements à caractère discrétionnaire en aménagement et en urbanisme, soit:

- L'utilité des règlements et des exemples d'application;
- Le cheminement de la demande du citoyen;
- Les conditions préalables;
- Le contenu des règlements;
- Les conditions d'admissibilité de la demande;
- Les critères d'évaluation;
- La décision du conseil et les modalités particulières.

### SUJETS ABORDÉS

---

- Le contexte général
- Le comité consultatif d'urbanisme (CCU)
- Les dérogations mineures
- Les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)
- Les usages conditionnels
- Les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
- Les plans d'aménagement d'ensemble (PAE)